



Credit non payé contentieux

Par **claudinus32**, le **18/04/2009** à **18:33**

Bonjour,

j'ai un crédit a mon nom pour une voiture qui est a mon ex compagnon ou no deux non sont marques sur la carte grise.

j'ai reçu une lettre de mise en demeure du total du crédit.j'ai reçu un appel du crédit en me disant quel serai saisie prochainement sans avis d'huissier.

Est il concerne sur le paiement du crédit

Par **Solaris**, le **19/04/2009** à **17:44**

Bonjour,

Votre ami n'est pas concerné par le crédit car il n'est pas proprietaire du véhicule.

Le nom sur la carte grise ne vaut pas titre de propriété.

Le véhicule vous appartient et sera donc saisi par un huissier de justice, selon les dispositions légales.